

Image not found or type unknown



CSM pour location non meublé

Par **cocotte1003**, le **18/12/2017** à **20:06**

Bonjour, au titre de la protection maladie, je reçois cette année un appel de cotisation pour l'année 2016 sur les revenus fonciers de ma scie qui loue en non meublé. Cette cotisation subsidiaire maladie est elle une nouvelle taxe, merci, cordialement